SÉNAT

GROUPE

COMMUNISTE

REPUBLICAIN

ET CITOYEN

# COMMUNIQUE

## *Abrogation de la loi Travail : le vote négatif du Sénat n'empêchera pas la poursuite de la mobilisation*

Le Sénat n'a pas adopté par 115 voix contre 25, la droite ne votant pas, la proposition de loi d'abrogation de la loi Travail déposée par le groupe Communiste républicain et citoyen.

Eliane Assassi, la présidente du groupe, a rappelé que cette proposition de loi d'abrogation est un appel à refuser la résignation, à poursuivre la lutte pour placer la question de l'abrogation au cœur des élections présidentielle et législative.

Dominique Watrin, rapporteur, a insisté sur les mesures régressives contenues dans ce texte et notamment l'assouplissement des règles du licenciement économique.

Un assouplissement qui permet, comme l'a rappelé Eric Bocquet au Journal La Voix du Nord, de licencier 25% de ses effectifs alors que le groupe réalise des bénéfices.

La loi travail a été imposée par le 49-3 car elle n'a trouvé aucune majorité, ni dans le pays, ni à l'Assemblée nationale, a redit Annie David.

Laurence Cohen a dénoncé la coquille vide du droit à la déconnexion agité par la ministre comme avancée majeure pour les salarié-e-s, tandis que Christian Favier illustrait les conséquences de la réforme de la médecine du travail pour les professions de la sûreté et de l'assistance portuaire.

Si seulement 25 parlementaires dont quatre en sus du groupe CRC ont voté l'abrogation du texte, comme l'a rappelé Pierre Laurent, cette question de l'abrogation de la loi Travail détermine les conditions du rassemblement des forces de gauche à l'avenir.

Paris, le 11 janvier 2017

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 21 24- TELECOPIE : 01 42 34 38 11
www.groupe-crc.org